



COOPÉRATION TCHADO – ALLEMANDE

Programme de Développement Rural Décentralisé II

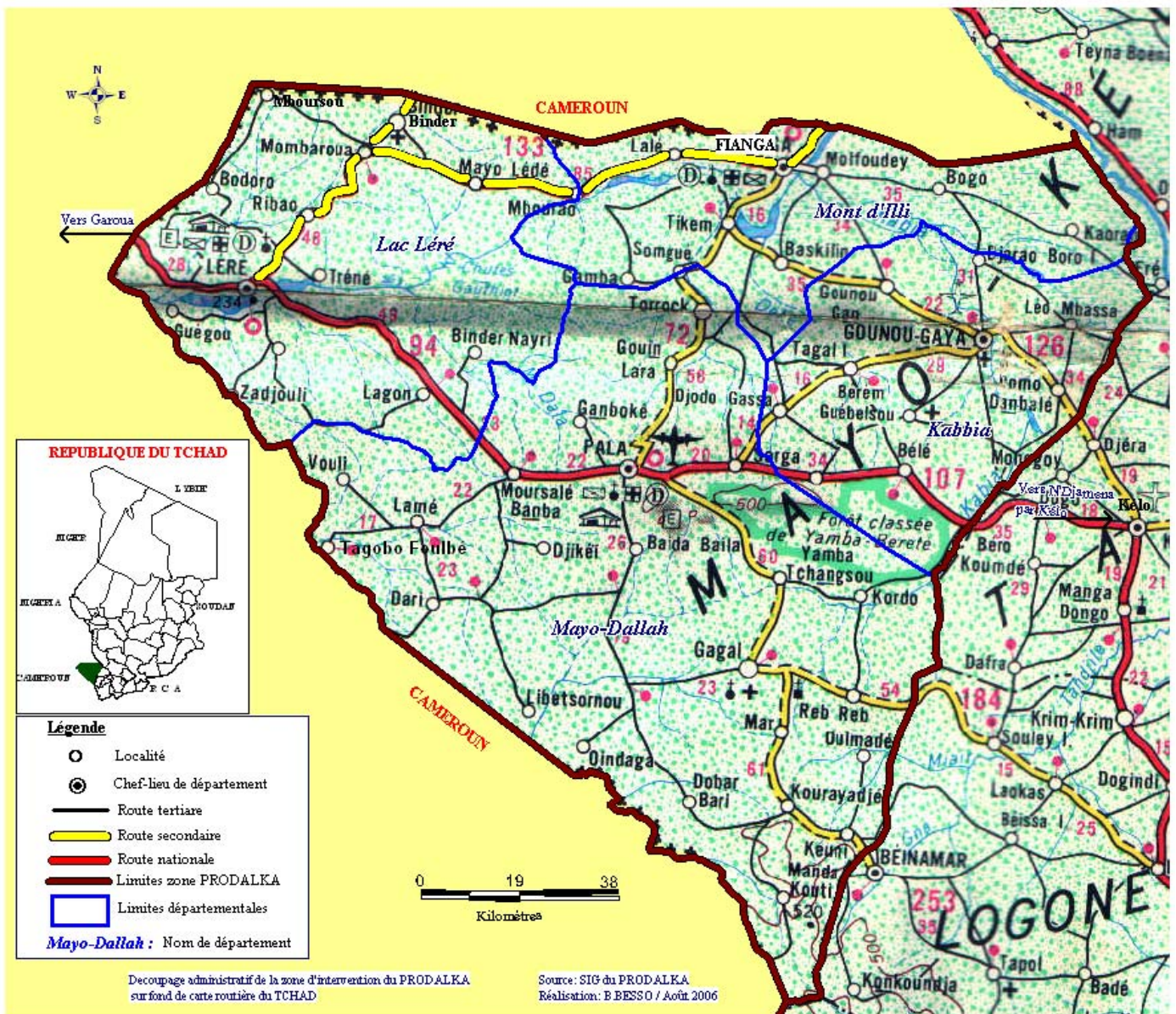
PRODALKA



République du Tchad
Ministère des Finances,
de l'Économie, et du Plan



Zone d'intervention du PRODALKA



19 351 km² (surface)

230 - 670 m (altitude)

900 - 1 100 mm / an (pluviométrie)

33 cantons

1 310 villages

844 000 habitants (estimation BCR 2006)

2 régions :

MAYO KEBBI OUEST

MAYO KEBBI EST

4 départements :

MAYO DALLAH

4 sous-préfectures

13 cantons

LAC LÉRÉ

4 sous-préfectures

7 cantons

MONT ILLI

5 sous-préfectures

6 cantons

KABBIA

3 sous-préfectures

7 cantons

Présentation du programme

Le PRODALKA est un programme de la Coopération Tchado-Allemande qui s'inscrit dans la continuité des projets menés dans la région, depuis plusieurs années : le « Projet Micro-réalisations », le « Projet de Conservation et Gestion des Ressources Naturelles dans le Mayo Kebbi », et le projet de « Promotion des systèmes agricoles durables » (Pro-Agri).

Ce programme, débuté en 2003, se terminera en 2016. Le lancement de la seconde phase a commencé en novembre 2006. A cette occasion, le PRODALKA, pour le Mayo-Kebbi, est devenu un sous-programme du Programme de développement rural décentralisé (PDRD II), de la même manière que le PRODABO pour le Ouaddaï.

Le BMZ (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement) finance le PRODALKA, au travers de la GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) et de la KfW (Banque allemande de développement), pour une somme d'environ 3 millions d'€ par an.

L'objectif général est de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population rurale, dans le Sud-Ouest du Tchad.

Le groupe cible du programme sont donc les populations rurales : éleveurs et agriculteurs.

Le PRODALKA œuvre pour que les populations, et leurs organisations s'investissent efficacement dans le développement socio-économique de leur région, en améliorant les infrastructures rurales et en préservant la biodiversité des départements du Lac Lééré, du Mayo Dallah, du Mont Illi et de la Kabbia. Pour cela, il faut :

- Prendre en compte le processus de décentralisation en cours ;
- Renforcer les capacités locales ;
- Privilégier une gestion intercommunautaire ;
- Organiser un processus d'apprentissage commun.



Présentation des quatre composantes

❖ Composante « Fonds de développement décentralisé » (FDD): financement des infrastructures ;

❖ Composante « Gouvernance locale » : appui au processus de décentralisation, à la planification locale, et à la gestion des infrastructures socio-économiques ;

❖ Composante « Gestion et mise en valeur des ressources naturelles » (GRN): appui à un processus de développement d'une agriculture durable et à la gestion rationnelle des ressources naturelles communes ;

❖ Composante « Appui à la politique au niveau national et coordination du secteur du développement rural » : composante de niveau national, centralisée à N'Djaména.

Organisation du PRODALKA

Le PRODALKA se compose d'une coordination régionale basée à Pala et chargée de coordonner l'ensemble des activités sous la responsabilité de la coordination sectorielle de la GTZ pour le développement rural, siégeant à N'Djaména. Trois équipes complémentaires, correspondant aux trois composantes régionales du programme, assurent la mise en œuvre des activités grâce aux quatre Pôles Départementaux d'Appui-Conseil (PODAC) basés dans chacun des départements.

Les PODAC servent de relais entre la coordination du programme, les composantes et les organisations des groupes cibles. Ils assurent l'appui-conseil aux groupes cibles, et sont gérés par des prestataires de service. Ils s'occupent notamment, avec l'appui de la composante Gouvernance locale, de gérer et d'entretenir les infrastructures financées par le FDD.

En ayant comme objectif la mobilisation et la professionnalisation de l'expertise locale tchadienne, le PRODALKA travaille selon l'approche « faire-faire ». Cela signifie que le programme forme des prestataires de service (bureaux d'études, ONG locales, etc....), chargés, par la suite, d'effectuer les travaux avec la population villageoise, et de l'appuyer dans la gestion des structures de développement socio-économiques.

Composante FDD

Objectifs de la composante FDD

- Améliorer les conditions de vie des populations des collectivités territoriales décentralisées (CTD) par la réalisation d'infrastructures économiques et sociales ;
- Contribuer au renforcement des futures structures communales et à l'enracinement du processus de décentralisation à travers la réalisation de ces infrastructures ;
- Appuyer et conseiller les populations afin qu'elles soient capable de réaliser et de gérer ces infrastructures de manière autonome.

Le rôle de la composante FDD est donc de financer et de réaliser les infrastructures socio-économiques et de gestion des ressources naturelles prévues dans les PDL.

Organisation du FDD

Le FDD est administré et géré par une cellule de gestion et un comité d'octroi (CO).

❖ La cellule de gestion :

Composée d'un chef de mission, d'ingénieurs, d'une assistante technique et de personnel d'appui, cette cellule vérifie et analyse les demandes d'infrastructures, sur les plans technique et financier, appuie et conseille le CO, et est le maître d'ouvrage des infrastructures approuvées.

❖ Le CO :

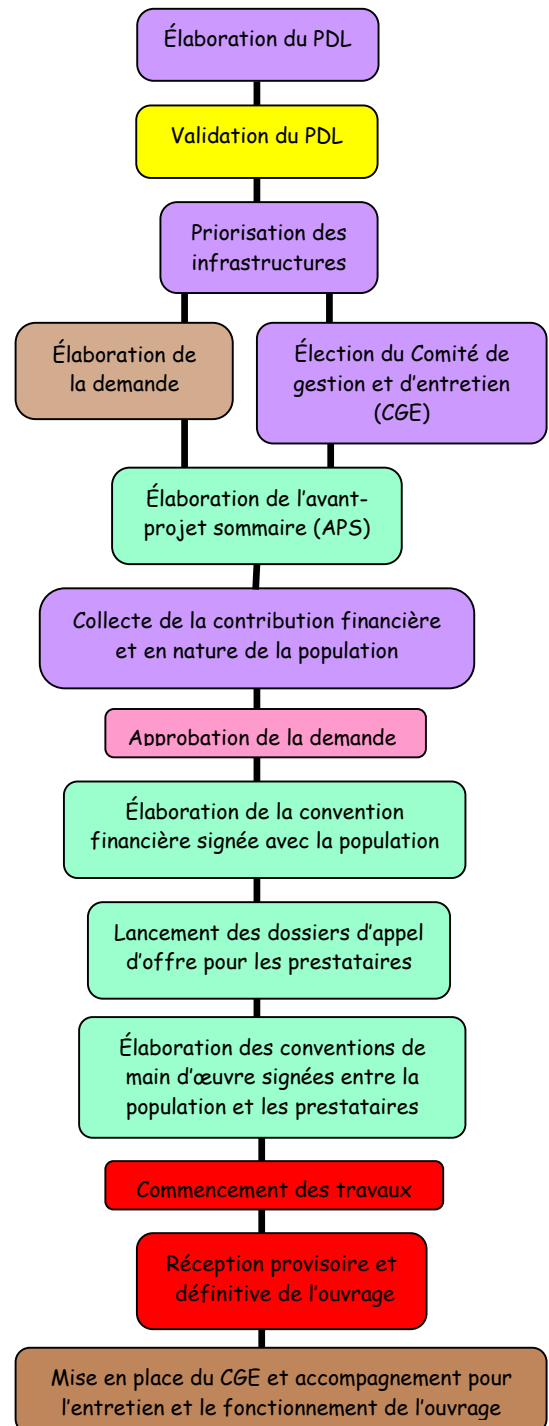
Composé de représentants de la population et de représentants des services techniques de chaque département, le CO est chargé d'accepter ou de rejeter les demandes d'infrastructures transmises au FDD, en appliquant des critères techniques d'éligibilité et d'évaluation, puis d'assurer le suivi des réalisations financées.

Sélection des infrastructures

Les critères de sélection des infrastructures, financées et réalisées par le FDD, dépendent de leur conformité aux principes du programme (lutte contre la pauvreté et aide au processus de décentralisation), de leur faisabilité, de leur nécessité, et de leur ordre de priorité dans le Plan de développement local (PDL).

Lors de la planification de leur canton, les populations doivent donc prioriser les besoins essentiels de leur groupe, le pourcentage des demandeurs par rapport à l'ensemble de la population étant un des critères essentiels de sélection.

Cheminement d'une demande d'infrastructure



Légende

- | | |
|--|---------------------------------------|
| ■ Réalisé par la population | ■ Réalisé par le FDD |
| ■ Réalisé par le Comité Départemental d'Action (CDA) | ■ Réalisé par le Comité d'Octroi (CO) |
| ■ Réalisé par les PODAC | ■ Réalisé par les prestataires |

Réalisations du FDD

Le FDD en chiffres

Dans les 29 cantons de la zone d'intervention du programme disposant d'un PDL validé, 270 demandes d'infrastructures ont été envoyées au FDD.

Depuis 2004, 51 demandes répondant aux critères de priorité et de faisabilité des PDL, ont été approuvées par le CO, et réalisées. Une fois la demande d'infrastructure accordée, le suivi de la

réalisation technique est assuré par le FDD, avec la participation financière et en nature de la population, selon la méthode « Haute intensité de main d'œuvre » (HIMO).

De plus, afin de former les entreprises locales, le FDD a également réalisé 3 chantiers-pilotes, ce qui porte à 54 le nombre d'infrastructures construites par le FDD depuis le début du programme.

Infrastructures sociales

- Écoles, logements pour les enseignants, centres d'alphabétisation, bibliothèques ;
- Centres de santé, dispensaires, maternités ;
- Centres culturels et polyvalents, terrains de sports ;
- Centres d'accueil des défavorisés ;
- Centres de formation professionnelle ;
- Ouvrages d'assainissement en milieu urbain (lavoirs et latrines publiques, ramassage des ordures...).



École de Doutlap



Centre culturel
de Gounou Gaskala



Consultation au
dispensaire de Lagon

Infrastructures économiques et de gestion des ressources naturelles

- Marchés publics, magasins de stockage, banques de céréales ;
- Abattoirs, parcs de vaccinations ;
- Club d'épargne et de crédit (CEC) ;
- Infrastructures hydro-agricoles (seuils rizicoles, micro-barrages, retenues d'eau, mares, ...)
- Gares routières ;
- Aménagements de pistes ;
- Visualisation des couloirs de passage ;
- Visualisation des aires et zones protégées ou réglementées.



CEC de Frei Heina II

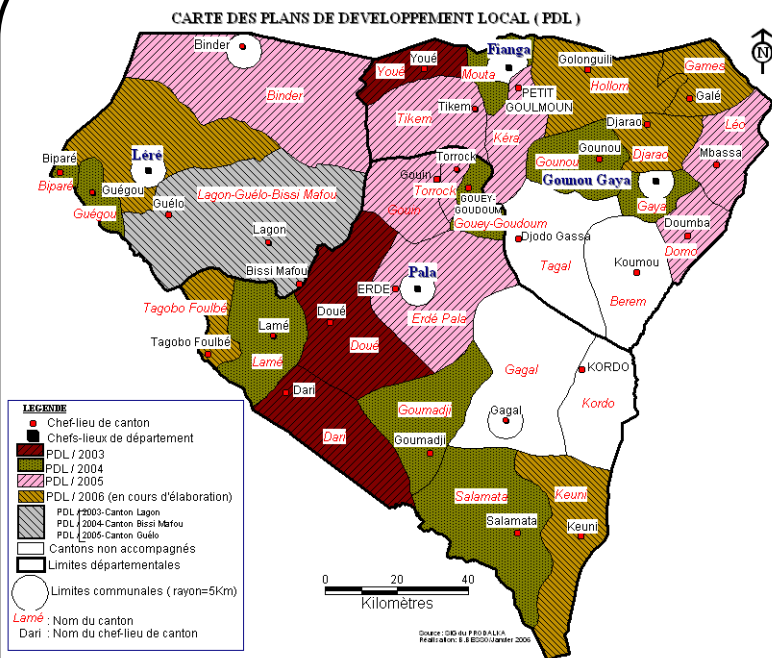


Travaux d'aménagement d'un chemin
d'accès au marché de Gounou Gaya



Panneau de visualisation d'un
couloir de transhumance

Composante Gouvernance locale



Cette composante a pour but d'appuyer les populations dans la planification locale de leur territoire. La planification locale développée au sein du PRODALKA depuis septembre 2004, s'inscrit dans la politique nationale prévue de décentralisation, pour faciliter la mise en place des Collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Ces collectivités territoriales n'étant pas encore instaurées, le programme se base sur les cantons et s'adresse aux organisations paysannes (OP), aux Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD), ainsi qu'aux associations, groupements et autres structures impliquées dans le développement de la zone.

Basée sur une forte participation de la population, le PDL doit permettre une bonne exploitation des potentiels de développement du territoire concerné.

Définition du concept de « planification locale »

La planification locale est un instrument de développement local qui permet, pour une entité territoriale définie, d'exprimer les besoins des populations de façon libre et responsable, pour améliorer leurs conditions de vie.

La composante Gouvernance locale est chargée de veiller à la planification locale des entités territoriales définies de la zone d'intervention du PRODALKA. Elle effectue également des activités d'appui et de conseils aux OP, ILOD et PODAC, dans leurs différentes activités.

Principes

La planification locale permet d'établir les besoins de la population concernée, en les classant par ordre de priorité.

La planification locale doit prendre en compte toute la population du canton, ainsi que les populations vulnérables ou défavorisées.

Un plan de développement local (PDL) est alors établi pour planifier les activités et les réalisations, afin de satisfaire ces besoins. La planification locale doit être élaborée comme un processus itératif, et non comme une décision finale.

Dans le PDL, les villageois planifient ce qu'ils estiment nécessaire à leur développement socio-économique et à l'amélioration de leurs conditions de vie, en élaborant un Schéma d'Aménagement du Territoire (SAT). Tous les domaines sont concernés par la planification locale : santé, éducation, économie, artisanat, commerce, gestion durable des ressources naturelles... Le PDL doit également prendre en considération les planifications déjà existantes, et prévoir l'élaboration de chartes ou conventions locales dans le domaine des ressources naturelles communes.

La planification locale en chiffres

Sur les 33 cantons que comprend la zone d'intervention du programme, 29 Plans de développement local ont été élaborés.

Seuls les 4 cantons autour de la forêt classée de Yamba Berté ne disposent pas encore de PDL, du fait du statut particulier de cette zone.

271 animateurs volontaires dans les cantons,
et 6 prestataires de service ont été formés à la
démarche de la planification locale.

Critères d'élaboration d'un Plan de développement local (PDL)

Pour élaborer un PDL, trois critères essentiels doivent être respectés :

- Faire une demande d'appui au PRODALKA ;
- Mobiliser les ressources humaines, financières, et matérielles nécessaires ;
- Avoir mis en place d'un Comité de Développement Cantonal (CDC).

Méthode d'aide à l'élaboration d'un PDL (environ 4 mois)



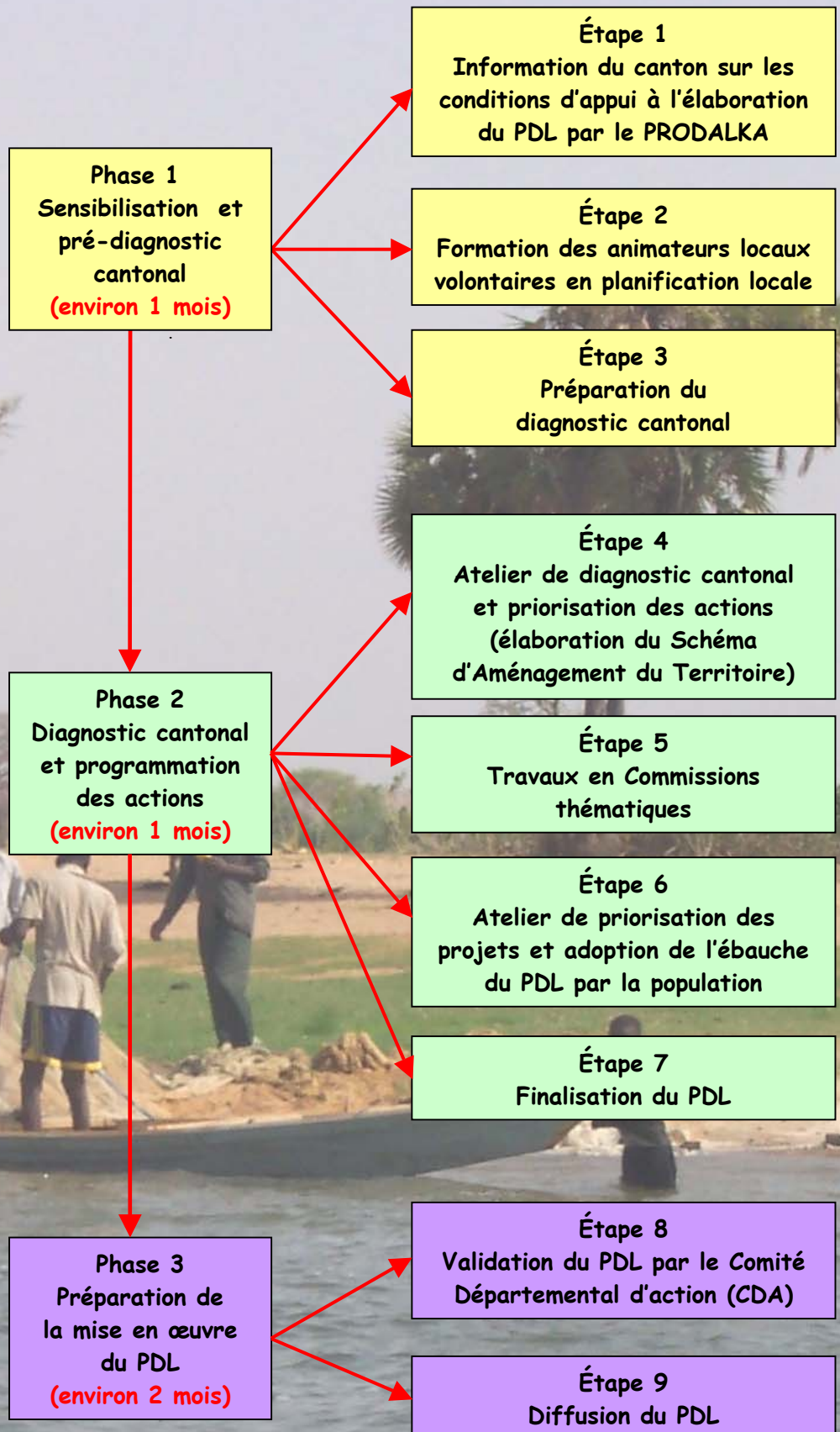
Sensibilisation de la population
du canton de Léré



Atelier de priorisation dans le
canton de Léré



Présentation du PDL aux autorités
dans le canton de Torrock



Composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles

La composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles aide les populations à protéger, à mettre en valeur les ressources agro-sylvo-pastorales, cynégétiques et halieutiques de leur territoire, afin d'en tirer des bénéfices tout en améliorant leurs conditions de vie.

Pour remplir ces objectifs, les actions menées par la composante gravitent autour de 2 axes d'intervention : la gestion des ressources naturelles (élaboration de chartes ou de conventions locales, ainsi que le suivi des ressources), et leur mise en valeur, grâce à l'augmentation des revenus, tout en préservant l'environnement.

Agriculture durable

Principes d'action

- Étude et suivi de la dynamique des systèmes de production dans la zone d'intervention du programme et de leur impact sur les ressources naturelles ;
- Identification et mise en œuvre des innovations techniques adaptées aux systèmes de production ;
- Élaboration et mise en œuvre d'un système de vulgarisation ;
- Action-test d'appui à l'amélioration de la commercialisation et à l'intensification des cultures.

L'agriculture durable en chiffres

La zone d'intervention du programme a été préalablement découpée en 5 territoires agro-écologiques, parmi lesquels 6 sites stratégiques ont été installés. Durant la campagne agricole 2005-2006, 39 paysans-experts ont été formés en production végétale sur 17 parcelles de terres, et 13, en production animale pour un cheptel comprenant 27 lots d'animaux.

En ce qui concerne la filière Maïs, le programme est intervenu dans 73 villages, répartis sur 7 cantons, pour appuyer 1992 paysans producteurs, membres d'une vingtaine d'organisations paysannes différentes.



Récolte de sorgho et de maïs

Gestion des ressources naturelles

Principes d'action

- Renforcement des capacités des populations, de leurs organisations et des services techniques en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Mise à disposition des usagers de méthodes et techniques de mise en valeur des ressources naturelles ;
- Appui à la mise en œuvre de projets d'investissements pour la gestion des ressources naturelles ;
- Limitation du processus de déforestation par l'intensification des productions agricoles.

La gestion des ressources naturelles en chiffres

La zone d'intervention du programme comprend 5 lacs, une réserve de faune, une forêt classée et une zone agropastorale à intérêt cynégétique, dans lesquels sont effectués les suivis de la faune et des pêcheries.

Depuis le début du programme, 2 chartes et 30 conventions ont été élaborées pour protéger et conserver les ressources naturelles. Concernant les techniques de mise en valeur de ces ressources, le programme a formé 12 guides et pisteurs pour développer l'écotourisme. Des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la coupe abusive de bois vert ont également été menées dans les 33 cantons de la zone d'intervention.



Produits de la pêche de quelques pirogues au lac Léré

Composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles

Les sphères d'activité de l'agriculture durable

Afin de répondre à la forte pression démographique exercée sur les ressources, le programme a développé l'agriculture durable comme un mode d'exploitation agricole qui préserve les bases de la production et l'équilibre agro-écologique, en vue de satisfaire les besoins socio-économiques des populations.

Le zonage agricole

La zone d'intervention du PRODALKA a été découpée en 5 strates agricoles :

- ❖ La plaine rizicole (1)
- ❖ La savane dégradée de coton (2)
- ❖ La plaine à berbéré et oignons (3)
- ❖ Le plateau à céréales (4)
- ❖ La savane pionnière à arachide (5)

Après une étude des systèmes de production, 6 sites stratégiques ont été retenus pour faire l'objet d'expérimentations agronomiques sur des thèmes identifiés.

Les critères de choix de ces sites sont les suivants :

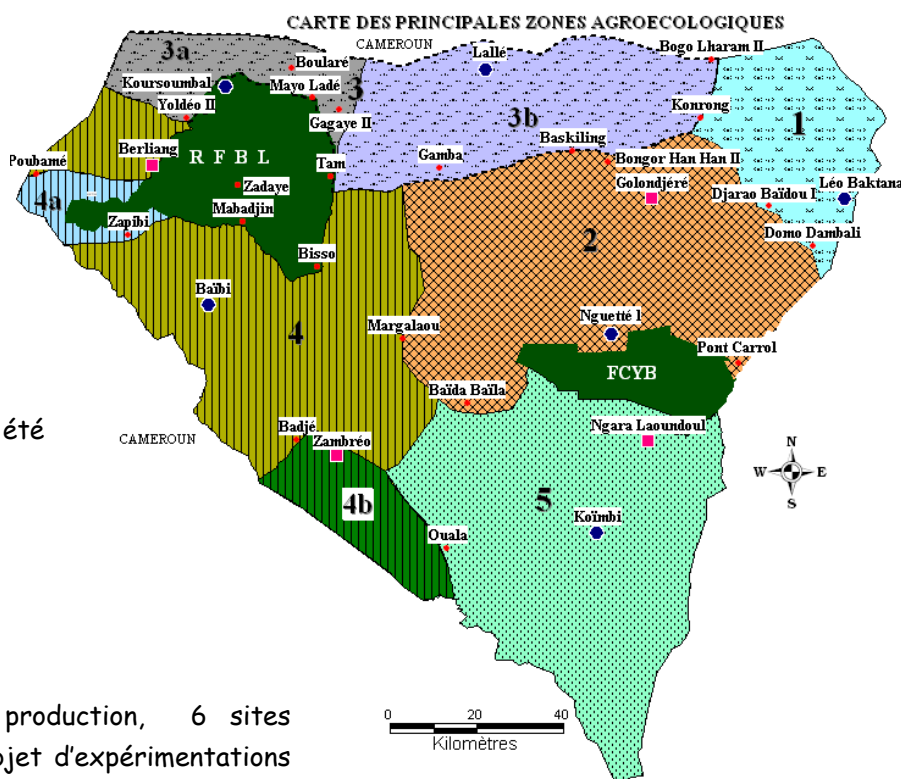
- Présence d'un réel problème de production ressenti par les producteurs ;
- Accessibilité au site ;
- Proximité d'espaces sous protection ;
- Appartenance du site à un canton disposant d'un PDL ;
- Dynamisme et disponibilité de la population.

Les innovations agricoles au travers de la vulgarisation agricole

La vulgarisation agricole consiste à renforcer les connaissances et le savoir-faire des producteurs (paysans innovateurs), sous la responsabilité des Comités villageois d'adoption et de diffusion des innovations agricoles (COVADIA), pour les aider à mettre en valeur les terres aménagées et à les gérer durablement. Les COVADIA sont des groupements de paysans-experts chargés de choisir, suivre, évaluer et promouvoir les innovations mises en application par les paysans innovateurs.

L'objectif principal de ce concept repose sur l'augmentation du rendement afin d'améliorer les conditions de vie de la population, en luttant contre la désertification et l'érosion des sols.

Le principe essentiel de cette démarche consiste à impliquer les producteurs dans toutes les étapes de la vulgarisation : identification, mise en place et diffusion des innovations techniques et agricoles, mais également, suivi et évaluation.



Légende

- Site stratégique
- 1 Zone inondable de la Kabbia à système rizicole pluvial associé au petit élevage
- 2 Plaine de savane dégradée du Nord à système cotonnier
- 3a Plateau érodé à système maraîcher (oignon) et élevage pastoral
- 3b Plaine à berbéré sur ancienne zone cotonnière à système céréales (berbéré) associé à l'élevage
- 4 Plateau central en cours de dégradation à système céréales (maïs) - coton associé à l'élevage.
- 4a Espace sous-charte de gestion des lacs
- 4b Territoire charte de Canton Dari
- 5 Savane de front pionnier en cours d'exploitation par un système arachide - coton
- Limites forêt et réserve de faune
- FCYB = Forêt Classée de Yamba Berté
- RFB L = Réserve de Faune Binder Léré



Champs de berbéré,
sur les bords du Lac Léré

Composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles

La promotion de la filière maïs

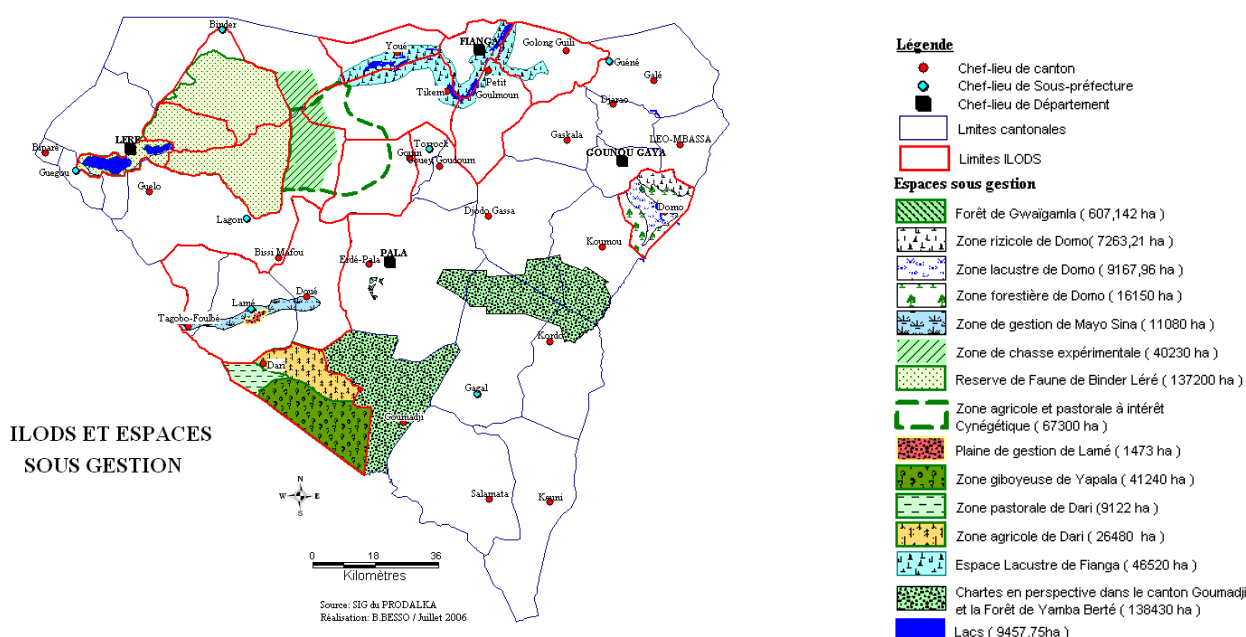


Récolte de maïs dans le canton Lagon

Afin de proposer une alternative génératrice de revenus aux populations vivant de la culture cotonnière dans le Mayo-Kebbi, le PRODALKA a identifié une action expérimentale intitulée « Opération Maïs-Kebbi » qui se structure autour de trois axes principaux : l'organisation des producteurs, la commercialisation, et l'intensification de la culture du maïs.

Mise en place en 2004, cette filière a enregistré un fort taux de participation de la population. C'est pour cela que le programme a décidé d'accentuer l'appui aux filières porteuses dans la deuxième phase. Les filières arachide, riz, oignon, et porc sont notamment à l'étude.

Les sphères d'activité de la gestion des ressources naturelles communes



Renforcement des capacités à travers le suivi et l'élaboration des chartes et conventions

Suivi faune et suivi pêche

Plusieurs rapports annuels sont élaborés et diffusés concernant les suivis des pêcheries et de la faune. Le suivi faune est effectué annuellement, dans la zone giboyeuse de Yapala, dans l'ILOD de la zone agropastorale à intérêt cynégétique (ZAPIC), ainsi

que dans les 3 ILOD de la Réserve de faune de Binder Léré (RFBL).

Pour le suivi de la pêche, les cinq lacs de la zone d'intervention du programme sont concernés, et les données sont relevées en novembre-décembre et en mai-juin de chaque année.



Suivi-faune dans la RFBL



Identification du poisson pour le suivi à Léré



Suivi-pêche à Youé

Composante Gestion et mise en valeur des ressources naturelles

Chartes et conventions locales

Les chartes et conventions locales sont des instruments de gestion, visant à donner un appui structuré aux organisations paysannes et aux Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD), pour une utilisation raisonnée des ressources naturelles. Elles permettent ainsi la conservation et la valorisation des ressources naturelles, grâce à la réglementation de leur accès et à la coordination de leur utilisation. Elles résultent d'un processus de réflexion et de concertation de la population concernée, impliquant tous les groupes, sédentaires ou transhumants, susceptibles d'utiliser ces ressources.

Dans la logique du PRODALKA, la Charte donne les orientations générales de gestion des ressources naturelles sur une vaste étendue, alors que la Convention Locale prévoit des réglementations plus

précises pour les différentes sous-zones ou pour des ressources spécifiques. Les deux niveaux prévoient des mécanismes de réglementation des conflits, et de sanctions en cas de transgression des règles établies.

Depuis la création du programme, 13 ILOD disposent d'espaces sous gestion dans la zone d'intervention. En 2006, le PRODALKA a appuyé l'élaboration de 2 chartes et de 30 conventions locales, concernant par exemple, les ressources halieutiques, forestières, agricoles, ainsi que la protection de la faune et le développement de l'écotourisme.

Ces textes peuvent prévoir la protection totale d'une zone (mise en défens), ou bien son aménagement, afin de permettre une exploitation raisonnable, tout en diminuant la pression exercée sur la ressource.



Zone de mise en défens dans la forêt de Mbi Boukom



Zone de mise en défens dans la zone de Dissing, lac Léré



Réserve de faune de Binder Léré

Mise à disposition des techniques et méthodes de mise en valeur

En 2005, le programme a, par exemple, diligenté une enquête sur le flux du bois, afin de remédier à la coupe abusive de bois vert et à l'utilisation excessive de bois de chauffe. De nombreuses campagnes de sensibilisation sur l'utilisation du foyer amélioré ont été organisées.

Le PRODALKA tente également de valoriser la faune en développant l'expérimentation de la chasse

strictement contrôlée dans un domaine déterminé par arrêté ministériel, situé sur la RFBL et dans la ZAPIC.

De la même manière, pour valoriser la région à travers l'écotourisme, une étude a identifié des éléments offrant un intérêt touristique et permis d'élaborer une carte du Mayo-Kebbi les présentant, destinée aux autorités nationales, et agences de voyages.



Différents types de foyers améliorés



Chutes Gauthiot



Chasseur Toupouri dans la ZAPIC

Contacts

Adresses

Coordination du PDRD II : B.P. 123, N'Djaména / Tchad
Téléphone : (00235) 52 08 60
E-mail : hilke.roeder@gtz.de
Site : www.developpementruraldecentralise-tchad.org

Coordination régionale PRODALKA : B.P. 66, Pala / Tchad
Téléphone : 00 871 763 697 485
Fax : 00 871 763 697 486
Portable : (00 235) 6 23 38 68
E-mail : prodalka@emailadvanced.com

FDD : B.P. 66, Pala / Tchad
Téléphone : (00 235) 6 25 96 44
E-mail : fddprodalka@yahoo.fr

GTZ / Tchad
Adresse : B.P. 123 N'Djaména / Tchad
Téléphone: (00235) 52 60 35 / 52 32 41
Fax : (00235) 52 33 50
E-mail : gtz-tschad@td.gtz.de
Internet : www.gtz.de

KfW
Palmengartenstraße 5-9
D - 60325 Frankfurt am Main
Fax: 0049-69-74 31 29 44
Internet: www.kfw.de

DED / Tchad
Adresse : B.P. 217 N'Djaména / Tchad
Téléphone : (00235) 51 72 52 / 51 65 70
Fax : (00235) 51 90 84
E-mail : elfi.nowatschka@ded.de
Internet : www.ded.de

L'Ambassade de la République
Fédérale d'Allemagne
B.P. 893 N'Djaména / Tchad
Téléphone : (00235) 51 56 47